



## ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2024 DELIBERATION 03-2024

Programme INTERREG EURO-MED

La Chambre d'agriculture de Corse réunie en session le 15 mars 2023 à 14h30 à Vescovato, conformément au Décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités **d'organisation des délibérations à distance** des instances administratives à caractère collégial et selon la directive de la Direction Générale des Finances Publiques du 24 février 2017, organise le **vote en physique et par voie électronique, ainsi que le vote des délibérations de la session.**

**La Chambre d'agriculture de Corse,**

**DELIBERANT**, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, conformément aux articles D511-54- D511-54-1, D511-55, D511-56 du code rural et de la pêche maritime.

**CONSTATANT** que les conditions de quorum sont réunies,

**CONSIDERANT** les attentes et besoins exprimés par les filières et le rôle majeur de l'établissement dans la maîtrise d'œuvre, l'accompagnement, le suivi et la cohérence des actions de développement, ainsi que la diffusion des connaissances techniques et scientifiques,

**CONSIDERANT** les propositions présentées par la Chambre d'agriculture de Corse dans le cadre des programmes de développement, et que des financements sont nécessaires pour la réalisation des actions sur le plan technique et financier par les services,

**CONSIDERANT** la sollicitation de la chambre de commerce et d'industrie de Corse de collaborer au projet OliveOilMedNe dont l'objectif est d'Améliorer le secteur de l'huile d'olive par l'introduction de moyens, en testant et en validant des concepts nouveaux et respectueux de l'environnement dans le domaine de la "durabilité" et de "l'authenticité".

Pour atteindre son objectif, « OliveOilMedNet» prévoit :

- L'identification et la certification de l'identité variétale/botanique, des caractéristiques organoleptiques et qualitatives spécifiques et de l'origine géographique (authenticité) des huiles d'olive extra vierges de différents cultivars d'olive dans la région med à l'aide d'un modèle de classification,
- Le développement d'un réseau innovant d'acteurs tout à la chaîne de l'huile d'olive pour la promotion de pratiques de production et de consommation durables afin d'atténuer les impacts du changement climatique,
- L'introduction de techniques de culture respectueuses de l'environnement, de solutions technologiques durables dans les oliveraies et les moulins à huile d'olive, et l'utilisation d'outils et de méthodologies d'évaluation socio-économique et environnementale.

**VALIDE** la participation de la chambre régionale à la réalisation des actions présentées dans le cadre de programme d'intervention, Programme INTERREG EURO-MED

**VALIDE** la mise en place d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse dans le cadre du projet INTERREG EURO-MED « OilOliveMedNet »



**VALIDE** la réalisation des actions présentées dans le cadre du partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse sur le projet « OilOliveMedNet » Réseau méditerranéen pour la promotion de la durabilité et de l'authenticité dans le secteur de l'huile d'olive **dans le cadre du programme Européen INTERREG EURO-MED.**

**DONNE POUVOIR** au Président pour présenter les demandes de financements, **pour l'année 2024**, indispensables aux actions de développement de Chambre d'agriculture de Corse .

QUI EST CONTRE ?

QUI S'ABSTIENT ?

**La délibération 03-2024 est adoptée à .....**